*L*

**AVENANT N°1 au INSTRUCTIONS COUPE DE LA MARTINIQUE VOILE LEGERE**

**L’avenant n°1 remplace l’ensemble des Instructions de Course d’origine.**

**17 au 18 Mai 2025 Anse Madame Schoelcher**

**Autorité organisatrice : Cercle Nautique de Schoelcher**

 ***Grade 5A***

*La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu’un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.*

*La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

**1. REGLES**

1.1 L’épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*

1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d’échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l’eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l’origine, du genre ou de l’orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices.  Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

**2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

##### 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d’avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

**3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS**

##### 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d’information dont l’emplacement est situé devant le bâtiment du CNS

**4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]**

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

##### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

##### 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé en face du bâtiment du CNS.

##### 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d’avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l’affalé de l’Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

**6. PROGRAMME DES COURSES**

6.1 Dates des courses

|  |  |
| --- | --- |
| Date | Classe |
| ***17 mai et 18 mai*** | ***Toutes*** |

6.2 L’heure prévue pour le signal d’avertissement de la première course chaque jour est

|  |  |
| --- | --- |
| Date | Heure du 1er signal d’avertissement |
| 17 Mai | 14h00 |
| 18 Mai | 9h30 |

6.3 Nombre de courses :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Classe | Nombre de courses | Courses /jour | Maximum par jour |
| *Toutes les séries* | ***8*** | ***4*** | ***4*** |

6.3 Pour prévenir les bateaux qu’une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l’envoi du signal d’avertissement.

6.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d’avertissement ne sera donné après 13h.

**7. PAVILLONS DE CLASSE**

Les pavillons de classe son :

Optimist : Pavillon Optimist

ILCA: Pavillon ILCA

Bic 293 OD : Pavillon bic 293

Wing foil : Pavillon Jaune

Windfoil : Pavillon FFVoile

**8. ZONES DE COURSE**

Face à la plage au Bourg de Schœlcher et à l’hôtel batelière.

**9. LES PARCOURS**

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l’ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

**10. MARQUES**

10.1

 Lesmarques de parcours (1-2-3-4) : cylindrique verte.

 Les marques de parcours (5-6) : cylindrique jaune.

 Marques de départ et d’Arrivée

 **Départ :** Bouée sphérique blanche

 **Arrivée dériveur pav:** Bouée sphérique Rose

 **Arrivée windfoil et wing** : bouée sphérique Jaune

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d’un bord du parcours est une marque.

**11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe** ZONES DE COURSE.

**12. LE DEPART**

12.1La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l’extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l’extrémité bâbord.

12.2[DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d’avertissement n’a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.4 Seul le départ Bâbord est autorisé en Windfoil et wing pour la Coupe de Martinique sur l’ensemble des courses. Dans ce cas, la tentative d’un départ tribord d’un bateau engendrera sa disqualification (DSQ) sans instruction sur la course enfreinte.

**13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**

Sans Objet.

**14. L’ARRIVEE**

La ligne d’arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d’arrivée.

**15. SYSTEME DE PENALITE**

15.1 Pourles classes ILCA et Optimist,la RCV 44.1 s’applique non modifiée pénalité de deux tours.

15.2 Pourles classes BIC 293,wing et windfoilla RCV 44.1 s’applique modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**

16.1 Les temps sont les suivants :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Classe** | **Temps limite** | **Temps limite pour la première marque à passer** | **Temps cible** |
| Opti  | 1h15 | 15mn | 45mn |
| Pav- ILCA-wing-windfoil | 1h00 | 15 mn | 45 mn |

 Si un bateau n’a pas passé sa première marque dans le temps limite la course sera annulée.

16.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

##### 17. DEMANDES D’INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu’il n’y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L’heure sera affichée sur le tableau officiel d’information.

17.2 Les formulaires de demandes d’instruction sont disponibles au secrétariat de course situé au rez-de-chaussée du bâtiment du CNS.

17.3 Les formulaires de réclamation devront être déposés au secrétariat de course. Les formulaires devront être horodatés par un membre du comité de course ou du secrétariat de course. Ils seront transmis par le comité de course à la CTA Martinique qui désignera un jury pour traiter les réclamations à une date ultérieure. Les concurrents veilleront à préciser une adresse mail valide sur leur formulaire de réclamation afin d’être contactés par la CTA.

**18 CLASSEMENT**

18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d’un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand trois courses ou plus ont été validées, le classement général d’un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

## **19 REGLES DE SECURITE**

19.1 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible avant de quitter la zone de course.

19.2 Lorsque le pavillon V est envoyé sur le bateau comité, les bateaux accompagnateurs doivent

 collaborer avec le comité de course dans le dispositif de sécurité sur l’eau jusqu’à ce que le pavillon V soit affalé

19.3 Pour des raisons de sécurité, un bateau de surveillance peut contraindre un concurrent

 d’accepter une remorque et d’être ramené à terre.

19.4 Le port du gilet est obligatoire pour toutes les classes.

19.5 Pour les Wing Foil :

19.5.1 Chaque Wing Foil devra posséder à son bord l’armement de sécurité requis par ses règles de

 classe et par la réglementation en vigueur.

19.5.2 Wing Foil : il est de la responsabilité des concurrents de se conformer à la réglementation

 D240 pour ce qui concerne leur équipement individuel de flottabilité. Le moyen de repérage

 lumineux n’est pas exigé pendant la 33ème Semaine Nautique Internationale de Schoelcher.

19.5.3 Pour les Wing Foil, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment en course :

 - Les combinaisons iso thermiques jambes longues, d’une épaisseur mini de 1,5 mm,

 - Le port du casque conforme, EN 1385 depuis le départ sur l’eau jusqu’au retour à terre.

 - Le gilet de protection et d’aide à la flottabilité́ (EIF Poids Coureurs : 30kg et moins – 100 NW

 /Plus de 30kg – 50 NW) conforme ou une veste de protection conforme

19.5.4 Pour les Wing Foil, le port des leachs de l’aile et de la planche est obligatoire au moment du

 départ sur l’eau jusqu’au retour à terre.

19.5.5 À terre, les concurrents en Wing Foil doivent poser leurs planches avec les ailerons vers le sol

##### 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D’EQUIPEMENT

##### 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l’approbation écrite préalable du comité de course

##### 20.2 *[DP]* Le remplacement d’équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l’approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## **21. CONTROLES DE JAUGE ET D’EQUIPEMENT**

 Sans objet

## **22. BATEAUX OFFICIELS**

## Sans Objet

## **23. ACCOMPAGNATEURS**

23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu’à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 La règlementation des conditions d’intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s’appliquera.

23.3 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

-       Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord

-        Une VHF

-        Un couteau

-        Une ancre et une ligne de mouillage adaptée

-        Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long

-        Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l’autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l’assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

**24. EVACUATION DES DETRITUS**

 Les détritus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

**25 DECHARGE DE RESPONSABILITE**

## 25.1 Conformément aux RCV, les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques.

## Voir la RCV 3, Décision de courir.

## L’autorité organisatrice (comprenant la Fédération Française de Voile, la ligue de voile territoriale de

## la Martinique, le cercle nautique de Schoelcher, le Comité de Course, le Jury, les employés, volontaires

## ou partenaires) n’acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de

## décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu’après la régate.

## 27.2 Le sport de la voile est par nature imprévisible et comprend de façon inhérente un élément de risque.

## En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que :

## a) il est conscient de l’élément de risque inhérent au sport et accepte toute responsabilité de sa propre

## mise en danger, celle de l’équipage et du bateau ;

## b) il est responsable de sa propre sécurité, celle de l’équipage et du bateau ainsi que de tout autre

## propriété, que ce soit sur l’eau ou à terre ;

## c) il accepte la responsabilité pour toute blessure, dommage ou perte dans la mesure où il s’agit du

## résultat de ses propres actions ou omissions ;

## d) le bateau est en bon ordre de marche, équipé pour naviguer au cours de cette épreuve et capable

## de participer ;

## e) la mise à disposition par les organisateurs de l’épreuve d’une équipe de gestion de la course, de

## bateaux d’assistance et autres arbitres et divers bénévoles ne le relève pas de ses propres

## responsabilités ;

## f) la mise à disposition de bateaux d’assistance est principalement limitée à l’assistance des personnes,

## particulièrement en cas de conditions météorologiques extrêmes, et telle qu’elle peut être apportée

## dans les circonstances existantes ;

## g) il est de sa responsabilité de se familiariser avec tout risque spécifique aux lieux et à l’épreuve, de se renseigner sur toute règle et information fournie et d’assister à toute réunion pour les concurrents

## organisée lors de cette épreuve.

## **26. PRIX**

## Les trois premiers de chaque classe seront récompensés ainsi que la première féminine.

## Des prix spéciaux peuvent être remis ou tirés au sort à la discrétion du comité de course ou de

 L’Autorité Organisatrice.

**Arbitres désignés :**

## Président du comité de course : Guy DE CHAVIGNY

**ANNEXE PARCOURS**

**Toutes les marques sont à laisser à bâbord pour les dériveurs et bic 293**

***Parcours Optimist - Bic 293D:* Départ-1-2-3--2-3-arrivée**

***Parcours optimist critérium :Départ-1-2-1-Arrivée***

***Parcours  ILCA*:Départ -1-4-1-2-3-4-Arrivée**

**Parcours wing –windfoil : Départ-6 à tribord-5 à babord-6 à tribord-arrivée**

